

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY	
COMPETENCES OBLIGATOIRES	MODES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE	COMPETENCES EQUIVALENTES (source statuts)	MODES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE
ECONOMIE		EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<i>(Remarque : le formalisme de la rédaction des compétences d'une Communauté d'Agglomération est plus structuré que celui d'une communauté de communes, ce qui explique certaines formulations).</i>
<p>Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.</p> <p><i>Sont communautaires les ZI du Péroux, ZA Le Perthuis, ZA la Gare, ZA la Grande Fabrique, ZA de l'Allier, ZA le Pont Rouillard.</i></p> <p><i>Sont déclarées d'intérêt communautaire : toute création nouvelle ou toute extension de zones existantes.</i></p>	la CCMP ne gère que les zones communautaires, pas les communales. Elles sont gérées dans le cadre d'un budget annexe.	<p>1) création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire d'int. Communautaire</p> <p><i>Sont d'int. communautaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme, - la création, l'aménagement et le renouvellement des équipements des zones d'activités qui pourraient être retenues dans le schéma de cohérence territoriale et/ou dans les docs d'urbanisme - l'extension des zones d'activités existantes, - la création et gestion d'équipements d'accueil pour des activités industrielles, tertiaires et artisanales dans les zones communautaires 	Toutes les zones d'activités sont d'intérêt communautaire (il n'y a pas à proprement parler de zones commerciales). Ces zones sont gérées dans le cadre d'un budget annexe.
<p>Les actions de développement économique, et notamment :</p> <p><i>Ateliers-relais communautaires : construction et gestion. Sont déclarés d'intérêt communautaire : l'atelier relais du Perthuis à St Sauveur en Rue, celui de St Genest Malifaux et les ateliers –relais futurs</i></p> <p><i>Les opérations d'animation et de dynamisation de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture</i></p> <p><i>La contractualisation avec le Département de la Loire et la Région Rhône-Alpes sur des politiques de développement intercommunal</i></p> <p><i>Participation aux réflexions en matière d'emploi (Maisons de l'Emploi)</i></p>	<p>Actuellement, la CCMP possède 2 bâtiments relais, à St Sauveur en Rue et St Genest Malifaux, ainsi qu'un bâtiment Industriel à Bourg-Argental. Ils sont gérés dans le cadre d'un budget annexe.</p> <p>la CCMP a mis en place un service d'accueil des porteurs de projets. Elle a participé à l'ORC Pilat.</p> <p>la CCMP est signataire d'un contrat de Station durable de Moyenne Montagne avec la Région Rhône-Alpes et d'un Contrat de Développement Touristique avec le département de la Loire.</p> <p>actuellement, la CCMP réfléchit dans le cadre de son schéma de mutualisation, à la participation aux Missions Locales.</p>	<p>2) Promotion de l'attractivité du territoire et actions de développement économique d'intérêt communautaire</p> <p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le soutien à l'immobilier d'entreprises dans le cadre du schéma régional de développement économiques et plus particulièrement : > la création et la gestion d'immobilier d'activités, industriel, commercial, artisanal, touristique et agricole <p>-Le soutien à des secteurs économiques marqueurs du territoire et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le soutien au commerce de proximité et aux circuits courts et en particulier les politiques contractuelles en faveur de l'artisanat et du commerce, - la création ou l'implantation de couveuses, pépinières d'entreprises ou d'artisans et d'artistes, hôtels d'entreprises et ateliers relais <p>3) Politiques contractuelles</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDDRA Ardèche Verte et adhésion au syndicat mixte jusqu'en 2017. - la réalisation d'un diagnostic de territoire en matière d'insertion, - le soutien à la mission locale, - le soutien à des actions d'insertion (chantiers financement et aide au développement d'action). 	<p>L'Agglomération possède un budget annexe des locations économiques (soumis à la TVA). L'hôtel d'entreprises de Vidalon est géré dans le cadre, comme la gestion de salles de l'EEJM. L'Agglomération est porteuse d'une opération FISAC (OCM) dans le cadre de laquelle se déploie la pépinière d'artisanat d'art.</p> <p>Avec la Région Rhône-Alpes</p> <p>Ce point relève pour nous de la politique de la Ville / de l'insertion. Annonay Agglo finance la mission locale.</p>
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE		EN MATIERE DE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	
Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur	la CCMP adhère au Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire.	<p>1) SCOT, Schéma de secteur et schémas d'aménagement</p> <p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration , la révision, et le suivi du SCOT (adhésion au Syndicat Mixte des Rives du Rhône) - la conduite des démarches progressives et l'élaboration de schémas d'aménagement tels que le schéma de voirie d'agglomération, le schéma d'aménagement commercial, le schéma directeur d'aménagement des zones, et le PLH. Ces documents concourant à l'élaboration du projet d'aménagement de développement durable (PADD), base d'un projet de territoire pour l'avenir. 	Annonay Agglo adhère au SCOT des Rives du Rhône en cours d'élaboration.
Zones d'Aménagement Concerté entrant dans le cadre des zones d'activités d'intérêt communautaire	pas de projet engagé	<p>2) Étude, création de zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et maîtrise du foncier</p> <p>Sont d'int. communautaires : les ZAC actuelles et futures ainsi que les zones de Préemption immobilière au profit de la Collectivité</p>	Certaines communes ont délégué leur droit de préemption dans les zones économiques à l'Agglo.

Gestion du droit des sols : organisation pour le compte des communes membres volontaires d'un service « instruction des actes et autorisations du droit des sols » défini dans le cadre d'un conventionnement	la CCMP exerce le service en interne pour le compte de 9 communes de son périmètre.		idem. L'Agglo a créée un service commun ADS (par convention et refacturation) mais sans l'énoncer comme une compétence car ce n'en est pas une. L'Agglo exerce « pour le compte de » (voir art 4 des statuts).
CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE		EN MATIERE DE VOIRIE	
La voirie interne et la voirie signalée d'accès aux zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire	la CCMP ne s'occupe que des voiries d'accès des ZA et ZI communautaires.	1) création ou aménagement et entretien de la voirie d'int. communautaire <i>Sont d'int. communautaires :- l'aménagement des voiries des zones d'activités</i>	Annonay Agglo ne s'occupe que des voiries d'accès et internes aux zones d'activité, et en particulier à l'aménagement et au gros entretien (petit entretien réalisé par les communes).
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT		EN MATIERE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET D'ASSAINISSEMENT	
Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés	la CCMP a délégué l'exercice de cette compétence au SICTOM Velay Pilat avec d'autres EPCI de la CC de Loire Semène (43) et du Pays de Montfaucon (43).	1) collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Sont en particulier d'int. communautaires</i> -la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et la valorisation du recyclage de la matière organique qu'ils contiennent - la stratégie de gestion durable des déchets - la création , la construction, la réhabilitation, l'aménagement et l'exploitation d'un réseau de déchetteries - la gestion et la valorisation des déchets verts	Annonay Agglo réalise la collecte par un marché de prestation (Coved) et a délégué le traitement des Ordures Ménagères au SYTRAD. Pour les autres déchets, il s'agit également de marchés. Gestion des déchets par un budget annexe. La collectivité gère en gestion directe un réseau de 3 déchetteries (Vernosc, Annonay, Villevoacance).
Aménagement de rivières dans le cadre de procédures contractuelles opérationnelles : <i>financement des structures animatrices</i> <i>études</i> <i>travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur les cours d'eau et petit entretien sélectif des berges</i> <i>aménagement de seuils et d'ouvrages piscicoles</i>	pour cette comp., la CCMP adhère au Syndicat des 3 rivières (Syn. d'études et de travaux) avec plusieurs EPCI du 42 et du 07 pour la Déôme elle conventionne avec le SICALA, Syndicat Mixte de Haute-Loire, pour la Semène et avec St-Etienne Métropole pour le Furan et l'Ondaine.	2) gestion des milieux aquatiques et hydrauliques <i>Sont d'int. communautaires :</i> - la réalisations d'études et de travaux d'aménagement ou d'entretien hydrologiques et hydrauliques notamment en matière de protection contre les crues ou de lutte contre les inondations - l'adhésion au syndicat des 3 rivières pour la gestion des rivières du territoire communautaire	Annonay Agglo adhère au S3R.
Études liées à la résorption des points noirs agricoles	cette opération est menée auprès des agriculteurs, en collaboration avec le Département 42.		Remarque :
Charte paysagère : maîtrise d'ouvrage	cette opération a été menée avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat.		La Commune d'Annonay, ville porte, adhère au Parc des Monts du Pilats.
Études et/ou réalisations des projets de technologies innovantes (éolien, hydraulique, solaire) pour un développement durable conformément à la Charte du Parc naturel régional du Pilat	concernant l'hydraulique, la CCMP a signé une convention d'intérêt commun avec le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) pour la construction d'une microcentrale sur la Déôme. Concernant l'éolien, la CCMP est à l'initiative d'un projet éolien participatif. Elle adhère à la SEM Soleil qui elle-même a des parts dans la société par actions simplifiée, la SAS des Ailes de Taillard, avec les citoyens et le développeur Quadran.	3) soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, protection des ressources et des espaces naturels <i>Sont plus particulièrement d'int. communautaires : les actions favorisant l'utilisation des ressources locales en substitution des énergies fossiles ou l'amélioration de la performance énergétique (diminution des émissions des gaz à effet de serre, incitation et appui aux énergies renouvelables...)</i>	Pas de projet encours, mais des volontés communales en matière d'éolien, de chaufferie – bois. Obligation de rédiger un Plan Climat Énergie de Territoire (PCET). Co-maîtrise d'ouvrage avec le syndicat Ardèche verte pour une candidature (en cours) Territoire à énergies positives (TEPOS).

AUTRES COMPETENCES		AUTRES COMPETENCES	
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE		EN MATIERE D'EQUILIBRE SOCIAL ET DE L'HABITAT	
<p>Programme Local de l'Habitat : élaboration, animation, suivi et financement</p> <p>Opérations Programmées d'Aménagement de l'Habitat : étude, animation, suivi et financement</p> <p>Opération Programmée de l'Amélioration de la Thermique des Bâtiments : participation au financement</p>	<p>la CCMP a mis en place ce PLH en 2012, en conformité avec le SCOT. Elle a confié l'animation au PACT Loire.</p> <p>après plusieurs OPAH, la CCMP a lancé un PIG dédié, sur le programme "Habiter Mieux".</p> <p>cette opération, menée avec le PNR du Pilat, est achevée.</p>	<p>1) réalisation, mise en œuvre et suivi du PLH, politique de logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'int. communautaires, en faveur du logement des personnes défavorisées</p> <p>sont d'int. communautaires :</p> <p>> les actions identifiées dans le PLH avec évolution possible en fonction du bilan du PLH</p> <p>> pilotage et/ou participation aux opérations contractuelles favorisant l'amélioration de l'habitat ancien privé : OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans le cadre du PNRQAD (prog. national de requalification des quartiers anciens dégradés) du centre ancien d'Annonay, PIG énergie/insalubrité mené à l'échelle de l'Ardèche Verte, etc...</p>	<p>PLH prolongé d'un an. Nécessité de rédaction d'un nouveau PLH (procédure en cours de lancement). Pilotage en interne.</p> <p>OPAH-RU en cours sur le centre ancien d'Annonay. Projet de nouvelle OPAH sur ce périmètre.</p> <p>Participation au PIG de l'Ardèche Verte</p>
OPERATIONS TOURISTIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		PROMOTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
<p>Équipements touristiques d'intérêt communautaire :</p> <p><i>L'aménagement, la gestion, le développement et la promotion de l'Espace Nordique du Haut-Pilat, des Via Ferrata de Planfoy, du site de la Croix de Chaubouret</i></p> <p>Aménagement touristique de la Forêt de Taillard à Saint-Sauveur-en-Rue et de la Base de Loisirs des Régnières à Saint-Sauveur-en-Rue</p> <p>Les actions de promotion et d'animation concernant le territoire dans sa globalité</p> <p>Accueil et information touristique (Offices de Tourisme / Syndicats d'Initiatives)</p>	<p>la CCMP gère 3 Domaines Nordiques (Le Bessat-Les Grands Bois, St-Régis du Coin et Burdignes) et un site de Dévalkart (Graix). Elle perçoit des redevances au travers d'une régie, dans le cadre d'un budget annexe. La gestion du dispositif est confiée par convention à l'office de tourisme de la CCMP, la Maison du Tourisme du Pilat. A la Croix de Chaubouret, se trouvent une salle hors sac (Graix), le front de neige avec fil neige et ludoski (Le Bessat) et une aire d'accueil de camping car (le Bessat). Concernant le Pôle vertical (Planfoy), il dispose de 2 via ferrata, dont une avec tyrolienne et d'un parcours montagne. Elle a signé une convention avec le Comité Départemental Montagne et Escalade de la Loire pour l'entretien et la maintenance.</p> <p>ces actions étaient liées à des financements européens, au début des années 2000. Pour l'aménagement de la forêt de Taillard, il s'agissait du site d'Aiguebelle. L'opération de la base de loisirs, quant à elle, est terminée.</p> <p>la CCMP participe à diverses opérations de promotion, dont cette année la Foire Internationale de St-Etienne.</p> <p>la CCMP conventionne avec la Maison du tourisme du Pilat, son Office de Tourisme 3*, qui est également celui de la CC du Pilat rhodanien, celui de la région de Condrieu et celui du PNR Pilat.</p>	<p>La promotion du tourisme (actions de promotion, office du tourisme, création et/ou gestion de campings, hébergements de plein air, aires de campings cars, bases de loisirs).</p>	<p>La Communauté d'Agglomération a aménagé 3 aires de camping car (Boulieu, Vanosc, Vernosc) dont l'entretien est géré par les communes.</p> <p>La Communauté d'Agglomération gère en régie un camping intercommunal.</p> <p>Avec Vivarhôte, Annonay Agglo a créé un syndicat mixte et un EPIC qui gère un Office de tourisme extracommunautaire = Ardèche Grand Air (depuis 01/01/2014).</p>
<p>Pistes cyclables : Etude et réalisation Voie Verte et Véloroute sur le tracé de l'ancienne voie ferrée</p> <p>Signalétique touristique définie dans un schéma conformément à la charte de signalisation du Parc naturel régional du Pilat</p> <p>Soutien technique et financier à la création d'hébergements ruraux de loisirs (gîtes ruraux et chambres d'hôtes réalisés par des tiers, privés ou publics)</p>	<p>la CCMP travaille actuellement à l'avancement de cette action sur le plan des études et des infrastructures. Pour le volet promotionnel, elle adhère à l'Entente Via Fluvia, avec 6 autres EPCI, la CC de l'Emblavez (43), des Sucs (43), du Pays de Montfaucon (43), l'Agglo d'Annonay (07), Vivarhôte (07) et Porte de Drômardèche (26).</p> <p>la CCMP s'appuie sur la Charte de Signa du PNR Pilat et a équipé la majeure partie de ses communes en signa.</p> <p>la CCMP a financé au début des années 2000 ces hébergements, mais cette opération n'a pas été activée depuis plusieurs années.</p>	<p>EN MATIERE DE VOIRIE</p> <p>- l'aménagement et la gestion des itinéraires cyclables et chemins de randonnée à l'échelle du territoire</p>	<p>Via Fluvia et entente intercommunal (cf.Pilat)</p> <p>Annonay Agglo entretient ses chemins de randonnée par un marché de prestation.</p>
<p>le Petit Patrimoine</p> <p>Réalisation d'Inventaires relatifs à des petits patrimoines à caractère architectural, culturel, historique, vernaculaire, naturel, environnemental...</p> <p>Mise en valeur du petit patrimoine d'intérêt communautaire.</p> <p><i>Est déclaré d'intérêt communautaire :</i></p> <p>- Croix situées sur le chemin des croix de Saint-Sauveur-en-Rue,</p> <p>- Site du Noharet</p>	<p>après la réalisation d'un inventaire et d'une étude de mise en tourisme, la CCMP se lance, dans le cadre de ses procédures contractuelles, dans un programme de signalétique isolée dans les 16 communes et dans la création de 4 aventure-jeux.</p>		

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS			
<p>Soutien des actions et subventions aux Associations œuvrant dans le domaine culturel, sportif, environnemental, social, intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes, pour des actions et/ou des manifestations rentrant dans la politique approuvée annuellement par le Conseil Communautaire.</p>	<p>chaque année, la CCMP finance des opérations associatives, essentiellement des événements. Par ailleurs, elle finance les 2 centres musicaux associatifs, ainsi que actions sur la parentalité, avec l'Espace Déôme et l'AFR de St Genest Malifaux.</p>		<p>La Communauté d'Agglomération soutient quelques associations en lien avec ses compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - association de commerçants intercommunautaire, - soutien maintien à domicile, - soutien association parentalité ou gestionnaire de sites petite enfance, - les associations gestionnaires de musées, - manifestations culturelles intercommunales (festival du 1er film) ou en lien avec équipements culturels (bibliothèque, ACTP), - association en lien avec la piscine.
ACTION SOCIALE		ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
<p>Création d'un établissement public intercommunal chargé de la gestion et de l'administration d'un établissement médico-social accueillant des adultes handicapés sur la commune de Saint-Julien-Molin-Molette,</p>	<p>la CCMP a permis la création de l'établissement "foyer d'accueil médicalisé du Pilat à St Julien Molin Molette.</p>		
<p>Réalisation d'études sur des projets sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>lié à la petite enfance, à la jeunesse et à la contractualisation avec la CAF</i> - <i>liés au projet de Maison de l'Autonomie, portée par le Conseil Général de la Loire</i> 	<p>la CCMP a recruté en 2008 une coordinatrice PEEJ. La CCMP est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et les 16 communes.</p> <p>cette opération a permis de mener une étude en collaboration avec la CC du Pilat rhodanien.</p>	<p>- préparation de la mise en place du contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF</p>	
<p>Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'équipements sociaux d'intérêt communautaire.</p> <p><i>Sont d'intérêt communautaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants existants et futurs</i> - <i>le Relais Assistantes Maternelles Parents-Enfants</i> 	<p>la CCMP gère 4 établissements : une crèche et jardin d'enfants de 40 places, en régie directe sur Bourg-Argental. Concernant les crèches de Jonzieux, Planfoy et St Genest Malifaux, elles sont gérées dans le cadre d'une Délégation de Service Public par une association, le CLAFR.</p> <p>il est géré en régie par la CCMP, avec une animatrice.</p>	<p>petite enfance et parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition, construction, aménagement, entretien, fonctionnement, gestion d'équipements d'accueil de la petite enfance (PE) - mise en place d'un dossier unique d'inscription - soutien aux associations gestionnaires de structures d'accueil de la PE et de soutien à la parentalité - la prise en charge et la gestion d'un Réseau d'Assistants Maternels (RAM) 	<p>Compétence prise au 1er janvier 2016.</p> <p>L'Agglomération gère d'ores et déjà un RAM depuis 2014.</p> <p>Gestion par le CIAS de l'Agglo.</p>
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)		AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	
		<p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p>	
<p>Réflexion sur les Technologies de l'information et de la communication</p> <p>Elaboration d'une stratégie visant à développer les infrastructures, les services et les usages en matière de Technologies de l'Information et de la Communication sur le territoire de la Communauté de Communes,</p> <p>Participation aux côtés des partenaires locaux, régionaux, voire nationaux et autres à la mise en œuvre d'une politique d'extension du réseau haut-débit,</p> <p>Mise en œuvre de tout outil permettant une application de cette stratégie.</p>	<p>la CCMP a signée une convention avec le SIEL pour le déploiement de la fibre optique dans le cadre de l'opération THD42. elle va cofinancer cette opération grâce à un fonds de concours. Les communes vont également participer aux côtés de la CCMP. Le déploiement va s'échelonner jusqu'en 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - établissement , exploitation directe ou en délégation, et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques dans les conditions prévues par la Loi, et les prestations nécessaires pour cela - la participation au syndicat mixte des Inforoutes - la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) 	<p>L'Agglomération adhère au SMI, pour le déploiement de la fibre, elle appartient aux Zones AMII définies, Orange et sur lesquelles l'entreprise déploie la fibre sans participation financière de la collectivité 100% de la population devrait être couverte en 2020-2021.</p>

		COMPETENCES DIFFERENTES	
		<p>A) Promotion de l'attractivité du territoire et actions de développement économique d'intérêt communautaire</p> <p>- le soutien à l'animation économique du territoire et particulièrement :</p> <p>> le soutien aux associations de commerçants, fédérations, fondations, consulaires qui déploient leur activité à l'échelle du territoire intercommunal,</p> <p>> le soutien et l'accueil des entreprises</p> <p>> le soutien aux plateformes d'initiatives locales</p> <p>> la filière viande (aménagement, entretien, et gestion d'équipements)</p> <p>> le soutien à la filière bois (aménagement de sites pour l'accueil d'entreprises et initiatives publiques telles que la création de chaufferies bois et d'habitats adaptés),</p> <p>> le soutien à l'agriculture et aux circuits courts</p> <p>- en appui des collectivités qui ont la responsabilité , les actions de formations adaptées aux besoins des entreprises et filières du territoire</p>	<p>Partenariat avec la CCI, la CMA, la Chambre d'agriculture. Extension aux associations de commerçants en janvier 2016.</p> <p>BEA avec la société des abattoirs d'Annonay et crédit bail en cours de montage avec les Salaisons de l'Ardèche. Création d'une Zone PANDA, soutien aux agriculteurs en création d'exploitation (règlement d'aides).</p> <p>Réflexion autour de la création d'un CFA industriel.</p>
		<p>B) en matière d'Aménagement de l'Espace Communautaire</p> <p>1) Plan local d'urbanisme</p> <p>- élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLUI portant sur l'ensemble du territoire en concertation avec les communes membres</p> <p>2) Organisation des transports Urbains et Déplacements</p> <p><i>l'organisation des transports urbains selon loi du 30/09/1982 (art 46)</i> Sont aussi d'int. communautaires :</p> <p>- la coordination de l'information sur l'offre de transports à l'échelle du bassin</p> <p>- promotion du développement de l'usage des transports collectifs</p> <p>- installation et gestion des abribus pour les transports urbains</p> <p>- aménagement et gestion de la gare routière</p> <p>- élaboration d'un plan de déplacement urbain (PDU)</p> <p>- organisation des transports à la demande (TAD)</p> <p>- développement d'une stratégie de mobilité douce et plus particulièrement de la promotion des modes de mobilité alternatifs et la possibilité de porter des projets d'aménagements d'int. communautaire.</p> <p>3) Accessibilité</p>	<p>Évolution importante des compétences de l'Agglomération au 01/01/2016, en anticipation d'une évolution obligatoire de cette compétence pour les communautés d'Agglomération en 2017 avec comme objectif la mise en œuvre d'un PLU avant la fin du mandat.</p> <p>Compétence obligatoire pour une communauté d'Agglomération. Formulation de la compétence donnée par la CGCT :</p> <p>- transports urbains et TAD : DSP avec Transdev (2015-2019),</p> <p>- transports scolaires : contrats de prestation et de délégation de la compétence au Département de l'Ardèche jusqu'en septembre 2016,</p> <p>- janvier 2016 création d'une régie en lien et place au SIVD.</p> <p>Gestion par un budget annexe des transports.</p> <p>Repris de la gare routière d'Annonay dont la gestion est cofinancée par le Département de l'Ardèche, de la Loire et la Région Rhône-Alpes.</p> <p>Réflexion autour de la création de « points stop », d'aires de covoiturage et acquisition de vélos électriques pour les services.</p> <p>Obligations réglementaires sur l'espace public en lien avec la compétence « transports » (rédaction d'un Schéma d'Ap).</p>
		<p>C - en matière d'équilibre social de l'habitat</p> <p>1) Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat</p> <p>la Cté peut être titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par délibération concordante avec les communes</p> <p>2) amélioration du parc immobilier bâti d'int. Communautaire est d'int. communautaires :</p> <p>> le patrimoine bâti , propriété de la communauté ou transféré</p>	<p>Ce point est actuellement pas mis en œuvre mais il était nécessaire de s'en ouvrir la possibilité.</p> <p>Obligation de formulation pour une communauté d'Agglomération nécessité publique de plus que la gestion des bâtiments communautaires.</p>

<p>3) gens du voyage</p> <p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > aménagement, entretien, et gestion des lieux d'accueil pour les gens du voyage (aire d'accueil des gens du voyage, terrains familiaux) > définition, dans le cadre du PLH, d'actions en faveur des gens du voyage sédentarisés ou en voie de sédentarisation. <p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un diagnostic de territoire en matière d'insertion par l'action économique - le soutien à la mission locale - le soutien à des actions d'insertion (chantiers, financements et aide au développement d'actions...) 	<p>La Communauté gère en gestion directe directe une aire d'accueil des gens du voyage (17 emplacements) cofinancé par l'Etat. Elle est en cours de passation d'un contrat de prestation pour en assurer la gestion. L'Agglo essaie d'accompagner les familles en cours de sédentarisation (terrains familiaux).</p>
<p>D - en matière de politique de la ville</p> <p>1) élaboration de diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain et de développement local et d'insertion économique et sociale, programmes d'actions définis dans le contrat de ville</p> <p>2) animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance</p> <p>champs d'intervention à préciser selon les diagnostics de l'existant et les modalités d'animation et de coordination</p>	<p>L'Agglomération coordonne la rédaction du « contrat de ville » mais celui-ci est mis en œuvre par la Commune d'Annonay, seule à avoir des quartiers classés en politique de la ville. Cette action à un coût quasi-nul pour l'Agglomération.</p> <p>Pour l'instant, pas de volonté politique en la matière.</p>
<p>E - action sociale d'intérêt communautaire</p> <p>en s'appuyant sur le CIAS</p> <p>1) personnes âgées</p> <p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction, l'aménagement, l'entretien, le fonctionnement et la gestion d'équipements d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes. <ul style="list-style-type: none"> > 1 EHPAD et 1 EHPA > 4 maisons d'accueil de personnes âgées (MAPA) > 1 résidence services > mise en place d'un dossier unique pour les inscriptions dans les établissements > actions d'accompagnement en vue de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, en particulier le financement des associations œuvrant dans le domaine 	<p>Gestion directe par le CIAS de l'ensemble de ces établissements avec la double tutelle de l'ARS et du Département de l'Ardèche.</p> <p>Cela représente 350 lits et une centaine d'agents.</p> <p>Maillage équilibré du territoire.</p> <p>Financement par l'Agglo de la SEMAD (versement d'une subvention).</p>
<p>F - en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et d'assainissement</p> <p>1) soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, protection des ressources et des espaces naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection et la défense de la forêt contre les incendies DFCI - la rédaction d'un plan climat énergie territorial <p>2) assainissement des eaux usées</p> <p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif - la construction, la réhabilitation, l'aménagement et l'entretien des réseaux, unités de traitement, ouvrages d'assainissement et annexes en matière d'assainissement collectif <p>3) gestion des milieux aquatiques et hydrauliques</p> <p><i>Sont d'int. communautaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde dans le prolongement de l'adoption du plan de prévention des risques inondations (PPRI) - analyse de la compétence GEMAPI d'ici 2018 	<p>Financement d'équipement de lutte contre les incendies. Obligatoire pour une Communauté d'Agglomération.</p> <p>Gestion des réseaux et de la station d'épuration (déléguée) dans le cadre d'un budget annexe.</p> <p>Non mis en œuvre actuellement. Prise en compétence obligatoire à cette échéance, nécessite d'en peser les implications.</p>

		<p>G - Constructions, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'int. communautaire <i>Sont d'int. communautaires :</i> - l'acquisition , la construction, l'aménagement, l'entretien, le fonctionnement et la gestion d'équipements culturels > le théâtre des Cordeliers à Annonay > l'espace Montgolfier à Davézieux > la bibliothèque St Exupéry à Annonay et des actions de mise en réseau des autres bibliothèques du territoire > la culture scientifique et technique (avec entre la mise en réseau des musées : musée vivarois César Filhol à Annonay, musée papeteries cansou à Davézieux, musée du charronnage au car à Vanosc) > le développement de l'éducation populaire (université pour tous). Les conférences et ateliers sont gérés en régie (langues, informatiques) > le soutien à des manifestations culturelles d'int. communautaires : (festival 1er film, télé participative du bassin de vie d'Annonay) > le soutien aux associations culturelles intimement liées aux équipements culturels d'int. communautaire : (Annonay Culture Théâtre Animation et amis de la Bibliothèque) - études sur les évolutions de cette compétence</p>	<p>Ces deux équipements constituent « En scènes » (ex : Mille Pattes) géré dans le cadre d'un budget annexe culture (car soumis à la TVA). Gérer en régie.</p> <p>Mise à disposition de personnel auprès des associations gestionnaires et gestion des équipements / bâtiments.</p>
		<p>H - Constructions, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'int. communautaire <i>Sont d'int. communautaires :</i> - les équipements suivants : > le centre aquatique de Vaure à Annonay > les gymnases de la Lombardière et du Zodiaque > la halle Guy Lachaud > la salle de gymnastique Régis Roche - le soutien aux associations sportives liées au centre de Vaure (nageurs d'Annonay, Annonay Kayak, Annonay Triathlon, cercle de plongée) - études sur les évolutions de cette compétence</p>	<p>L'Agglomération est compétente pour les équipements mise à disposition des scolaires, du secondaire (refacturation de l'utilisation pour les associations aux communes). La piscine est gérée en régie.</p>
		<p>I - en matière de voirie 2) création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'int communautaire à définir</p>	<p>Non mis en œuvre actuellement.</p>
		<p>J - Sécurité <i>Sont d'int. communautaires :</i> - la contribution aux dépenses de fonctionnement du SDIS - la contribution à l'hébergement des services du SDIS - la location éventuelle des casernes à la gendarmerie - la contribution au fonctionnement d'une fourrière pour prise en charge des animaux errants</p>	<p>1,2 millions d'Euros de contribution annuelle. Participation à 1/3 des dépenses d'Investissement des nouvelles casernes.</p> <p>Convention d'objectif avec l'association SPA Vivaroise.</p>
		<p>la Collectivité peut réaliser des prestations ou opérations à la demande et pour le compte de ses communes adhérentes ou pour des collectivités extérieures ou autres EPCI, par convention.</p>	<p>Obligation des communes transférée à l'Agglomération. Cf : ADS par exemple</p>

GOUVERNANCE		GOUVERNANCE	
<p>Un Conseil Communautaire composé de 36 conseillers titulaires et 8 conseillers suppléants (composition suite à Accord Local)</p> <p>Bourg-Argental : 6 titulaires Burdignes : 1 titulaire et 1 suppléant Colombier : 1 titulaire et 1 suppléant Graix : 1 titulaire et 1 suppléant Jonzieux : 3 titulaires La Versanne : 1 titulaire et 1 suppléant Le Bessat : 1 titulaire et 1 suppléant Marlhes : 3 titulaires Planfoy : 2 titulaires St-Genest-Malifaux : 6 titulaires St-Julien-Molin-Molette : 3 titulaires St-Régis-du-Coin : 1 titulaire et 1 suppléant St-Romain-les-Atheux : 2 titulaires St-Sauveur-en-Rue : 3 titulaires Tarentaise : 1 titulaire et 1 suppléant Thélis-la-Combe : 1 titulaire et 1 suppléant</p> <p>Un Bureau composé du Président et de 8 Vice-Présidents</p> <p>(dont 3 Maires et 6 autres élus)</p> <p>Sept Commissions Thématiques :</p> <p>Economie Equipements Touristiques Communautaires Aménagement de l'espace et Développement Durable Promotion du Territoire - Communication - Internet Culture-Social Finances Relations Institutionnelles Grands Projets (Dont Très Haut Débit et Eolien) ainsi que :</p> <p>Une Commission Spécifique : Le Conseil des Maires (Tous les Maires + Bureau) traitant des questions de coopération, mutualisation et de solidarité</p>		<p>Un conseil communautaire composé de 48 conseillers titulaires et 9 élus suppléants (répartition selon l'accord local)</p> <p>Annonay : 22 titulaires Boulieu-lès-Annonay : 3 titulaires Saint-Marcel-lès-Annonay : 2 titulaires Savas : 1 titulaire et 1 suppléant Saint-Clair : 1 titulaire et 1 suppléant Davézieux : 4 titulaires Saint-Cyr : 2 titulaires Thorrenc : 1 titulaire et 1 suppléant Talencieux : 1 titulaire et 1 suppléant Vernosc-lès-Annonay : 3 titulaires Roiffieux : 3 titulaires Villevocrance : 1 titulaire et 1 suppléant Vocance : 1 titulaire et 1 suppléant Saint-Julien-Vocance : 1 titulaire et 1 suppléant Monestier : 1 titulaire et 1 suppléant Vanosc : 1 titulaire et 1 suppléant</p> <p>Un bureau composé du Président et de 11 Vice-Présidents, 6 membres délégués et de 6 autres membres sans délégations.</p> <p>Six Commissions Thématiques :</p> <p>Economie Aménagement Transports Culture Sports Environnement</p> <p>Ainsi que des groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage aide à l'investissement des entreprises - Comité de pilotage des grands projets (mode projet) : <ul style="list-style-type: none"> - Via Fluvia - Centre Aquatique de Vaure - Gymnase Marmaty - Unité d'accueil pour les personnes handicapées vieillissantes - Extension de la Zone d'activité de Marenton - Création de deux casernes 	